

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE****Mercredi 23 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à 18 heures 00 Les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Huguette BENEIS, Alexandra DEFFONTIS.

Absents : Fabrice LAVALLARD, Jean-Luc MATHE, Guillaume VIDAL, Daniel SENIE

Pouvoir : Daniel SENIE à Giuditta MARCO, Guillaume VIDAL à Bruno VALIENTE

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 18 Septembre 2026

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers ayant délibéré. : 09

Délibération n° 02 23092026_02**OBJET : location des salles Château de las Fonts : tarif**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération prise en date du 21 octobre 2020 concernant l'instauration d'un nouveau règlement pour la location des salles du château de Les Fonts.

Monsieur le Maire rappelle que le château de les fonts est en travaux depuis septembre 2025, afin de rénover l'église romane, la bergerie et la grange. Dans ces deux derniers bâtiments ont été réalisées des salles de réception mise à la disposition du public pour y réaliser des événements culturels et familiaux. Monsieur le Maire propose de fixer et de revoir les prix des locations des différentes salles, à partir du 2 Novembre 2026 comme suit :

Château de Les Fonts :	Associations de Calce	Hors village	Habitants de Calce
L'intégralité du site. (grande salle - la grange et la bergerie)	Gratuite (jusqu'à 4 événements par an)	2000 euros / jour ou week-end	600 euros / jour ou week-end
	Nettoyage doit être fait par l'association		
	Payant au-delà aux conditions des habitants		
	Pas de dépôt de garantie	1000 euros de caution	1000 euros de caution

Château de Les Fonts :	Associations de Calce	Hors village	Habitants de Calce
Salle de réception	Gratuite (jusqu'à 4 évènements par an) Nettoyage doit être fait par l'association Payant au-delà aux conditions des habitants	600 euros / jour ou week-end	300 euros / jour ou week-end
	Pas de dépôt de garantie	1000 euros de caution	1000 euros de caution

Château de Les Fonts :	Associations de Calce	Hors village	Habitants de Calce
Bergerie, grange	Gratuite (jusqu'à 4 évènements par an) Nettoyage doit être fait par l'association Payant au-delà aux conditions des habitants	600 euros / jour ou week-end	300 euros / jour ou week-end
	Pas de dépôt de garantie	1000 euros de caution	1000 euros de caution

Il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

Après discussion le conseil Municipal

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents ou représentés, le nouveau tarif pour la location de la salle Château de Las Fonts.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

Le Maire – Bruno VALIENTE


